Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_023-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Kévin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Annick PORTES
- Mme Claudia GAUVIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE

Monsieur Thierry DE LA FOURNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/023 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANT POUR LA COMMUNE – MARCHE 2026-01

Présents : 24 **Représentés** : 09 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_023-DE

Un appel d'offre relatif à la fourniture de carburant a été lancé le 6 janvier 2026, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'un an, reconductible 3 fois, en application des articles R2124-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est décomposé en 4 lots, aux volumes maximums annuels répartis de la façon suivante :

Lot 1 – Gasoil	15 000 l/an
Lot 2 – Super sans plomb 95	95 000 l/an
Lot 3 – Gasoil non routier	30 000 l/an
Lot 4 – Gasoil par carte	50 000 l/an
Lot 4 – Super sans plomb par carte	15 000 l/an
Soit sur la totalité du marché	820 000 l.

Les lots 1, 2 et 3 prévoient la fourniture du carburant pour les cuves situées dans les services garage, port public et propreté urbaine ; le lot 4 prévoit l'approvisionnement en carburant par cartes accréditives directement à la pompe.

Le lot 4 est mono-attributaire.
Les lots 1, 2 et 3 sont multi-attributaires. Ils sont conclus avec plusieurs fournisseurs qui s'engagent sur l'application d'un rabais fixe permanent à leur tarif, pendant toute la durée d'exécution de l'accord cadre et sur un délai de livraison.

Les entreprises retenues seront remises en concurrence à l'issue des marchés subséquents, elles seront invitées à proposer un second rabais dit « rabais conjoncturel » qui sera fonction de la situation conjoncturelle du produit concerné au jour de la commande.
Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin et sera obligatoirement formalisée par écrit.

A l'issue de la consultation prenant fin le 5 février 2026, sept offres ont été reçues :

Pour le lot 1 :
- TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST – TPO (CPO)
- BOLLORE ENERGY
- BRETECHE OUEST
- ARMORINE

Pour le lot 2 :
- BRETECHE OUEST
- ARMORINE

Pour le lot 3 :
- TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST – TPO (CPO)
- BOLLORE ENERGY
- BRETECHE OUEST
- ARMORINE

Pour le lot 4 :
- TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE
- IMPACT
- GREENWAY
- BRETECHE OUEST

Les prestataires ont proposé des offres en cohérence avec le cahier des charges.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_023-DE

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie en Mairie le 11 février 2026 a décidé d'attribuer l'accord-cadre à marchés subséquents, pour la fourniture de super sans plomb 95, de gazole et de gazole non routier aux entreprises, ci-dessous :

- Pour le lot 1, gazole :

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 15 000 litres de commandes,
- TOTAL ENERGY propose un rabais fixe permanent de 190 €/m³ de carburant,
- BOLLORE de 195 €/m³,
- BRETECHE de 15 €/m³,
- et ARMORINE de 154 €/m³.

- Pour le lot 2, super sans plomb 95 :

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 95 000 litres de commandes,
- BRETECHE propose un rabais fixe permanent de 10 €/m³ de carburant,
- et ARMORINE de 154 €/m³.

- Pour le lot 3 : gazole non routier,

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 30 000 litres de commandes,
- TOTAL ENERGY propose un rabais fixe permanent de 183 €/m³ de carburant,
- BOLLORE de 185 €/m³
- BRETECHE de + 10 €/m³,
- et ARMORINE de 154 €/m³.

Pour le lot 4, gazole et sans plomb (95 ou 98) :

Un complément d'informations est nécessaire afin de finaliser l'analyse du lot 4. L'attribution de ce lot est par conséquent reportée, en attente de précisions, et fera l'objet, une fois ces interrogations levées, d'une attribution ultérieure lors d'une prochaine commission d'appel d'offres.

La présente délibération concerne l'attribution de cet accord cadre aux entreprises ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération 2025-79 du conseil municipal du 28 avril 2025 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2026 ;

Considérant la nécessité d'approvisionner la Commune en carburant, pour le ravitaillement des véhicules, des engins municipaux, et des bateaux du port de plaisance de Dinard ainsi que pour les déplacements des Agents municipaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres sur le choix des entreprises retenues :

- Pour le lot 1, gazole :

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 5 000 litres de commandes,
- TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST – TPO (CPO)
- BOLLORE ENERGY

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_023-DE

- BRETECHE OUEST
- ARMORINE

- Pour le lot 2, super sans plomb 95 :

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 95 000 litres de commandes,
- BRETECHE
- et ARMORINE.

- Pour le lot 3, gazole non routier :

et dans la limite de la quantité maximum annuelle de 30 000 litres de commandes,
- TOTAL ENERGY
- BOLLORE
- BRETECHE
- et ARMORINE

- Pour le lot 4, gazole et sans plomb (95 ou 98) :

Ce lot fera l'objet d'une attribution ultérieure.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cet accord-cadre, au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance

Thierry DE LA FOURNIERE

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 06 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 06 MARS 2026